Organisme de formation — 25 bis rue Centaure, 26300 Châteauneuf-sur-Isère

07 56 89 61 19 — sagitta-formation@outlook.com
sagittaformation.fr/formation-mac-aps

MAC APS — Maintien et Actualisation des Compétences

Sécurité privée | Nouvelle formation | Formation obligatoire | Recyclage / maintien | Présentiel

Le stage obligatoire pour renouveler votre carte professionnelle d'agent de prévention et de sécurité : 27 heures, à suivre dans les 24 mois qui précèdent son échéance. Réservé aux titulaires d'un certificat SST valide ou d'un PSC1 de moins de 2 ans.

Nouvelle formation — les avis de stagiaires seront publiés dès les premières sessions. · Fiche mise à jour le **12/11/2026**

1 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✔ Exercer ses missions dans le respect des principes de la République
- ✔ Actualiser ses connaissances du cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité et du code de déontologie
- ✔ Gérer une situation conflictuelle et une agression verbale
- ✔ Mettre en œuvre les mesures d'inspection-filtrage : palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages
- ✔ Prévenir les risques terroristes : détecter, alerter, se protéger et protéger autrui

2 Public visé

Agents de prévention et de sécurité dont la carte professionnelle, valable 5 ans, arrive à échéance dans les 24 mois.

Effectif : 4 à 12 stagiaires.

3 Prérequis

— Être titulaire de la carte professionnelle d'agent de prévention et de sécurité (surveillance humaine, surveillance par systèmes électroniques ou gardiennage)

— Suivre le stage dans les 24 mois qui précèdent la date d'échéance de la carte

— Être titulaire d'un certificat SST en cours de validité ou d'un PSC1 de moins de 2 ans : il dispense du module « gestes élémentaires de premiers secours » (7 heures), d'où la durée de 27 heures. Sans ce certificat, suivez d'abord notre MAC SST ou notre formation SST.

> **Positionnement à l'entrée :** le stage commence par l'évaluation individuelle prévue par la réglementation (dix questions à réponse courte). Avant l'inscription, nous vérifions votre carte professionnelle et votre certificat de secourisme.

4 Programme détaillé

27 heures — 4 jours, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité (module de premiers secours dispensé).

▼ **Module 1 — Principes de la République** — 3 h

— Liberté, égalité, fraternité, laïcité, non-discrimination et dignité de la personne humaine

— Symboles de la République et État de droit

— Respect de l'ordre public dans l'exercice des missions

▶ **Module 2 — Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité** — 4 h

— Livre VI du code de la sécurité intérieure et ses évolutions

— Code de déontologie des activités privées de sécurité

— Légitime défense, articles 53 et 73 du code de procédure pénale, non-assistance à personne en danger

— Respect de la vie privée et secret professionnel

▶ Module 3 — Compétences opérationnelles générales — 7 h

- Gérer les conflits : traiter une agression verbale, gérer ses émotions, adopter une attitude adaptée à la mission (3 h 30, dont 2 h de pratique)
- Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage : cadre légal et techniques de palpation de sécurité et d'inspection des bagages (3 h 30, dont 2 h de pratique)

▶ Module 4 — Prévention des risques terroristes — 13 h

- La menace terroriste, ses modes opératoires et ses formes émergentes
- Les niveaux de risque en France et les cibles potentielles
- Identifier les matériels terroristes et sécuriser un lieu en cas de découverte
- Vigilance et détection des comportements suspects
- Se protéger, protéger autrui, alerter les forces de l'ordre et les secours, sécuriser une zone ; notions de secourisme tactique

5 Modalités et moyens pédagogiques

Méthodes	Apports actualisés, études de cas et mises en situation professionnelles, en s'appuyant sur l'expérience des stagiaires.
Moyens matériels	Salle de formation et espace de mises en situation.
Encadrement	Formateurs spécialisés en sécurité privée ; 12 stagiaires au maximum par formateur.

6 Modalités d'évaluation

Avant le stage	Évaluation pédagogique individualisée : dix questions à réponse courte (arrêté du 27 février 2017, article 4).

En cours de formation	Évaluation continue lors des mises en situation.
Fin de formation	Attestation de suivi du stage, sans épreuve certificative.

7 Validation et certification

Ce que vous obtenez	L'attestation de suivi du stage MAC, à joindre à votre demande de renouvellement de carte professionnelle auprès du CNAPS.
Validité et maintien	La carte professionnelle est valable 5 ans : le stage se renouvelle à chaque échéance, dans les 24 mois qui la précèdent.

8 Délais d'accès

Inscription jusqu'à 5 jours ouvrés avant la session, sous réserve de places et de la vérification de vos documents. Anticipez : la demande de renouvellement se dépose auprès du CNAPS avant l'échéance de votre carte.

9 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos locaux de Châteauneuf-sur-Isère sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Tout besoin d'aménagement est étudié avec vous en amont de la formation.

> **Référent handicap :** Mickaël DOMINGUEZ — sagitta-formation@outlook.com — 07 56 89 61 19
> **Voir notre politique d'accessibilité →**

10 Indicateurs de résultats

Nouvelle formation — les indicateurs seront publiés dès la clôture des premières sessions. Nous ne publions aucun chiffre que nous n'avons pas mesuré.

Résultats de cette formation

Chiffres propres à cette formation.

—	—	—
de satisfaction stagiaires	de réussite	stagiaires formés

Période de référence : **à compter de la première session** — mis à jour le **12/11/2026**.

11 Cette formation en intra

Vous avez plusieurs salariés à former ?

Nous organisons cette formation dans vos locaux, à vos dates, avec un contenu adapté à votre activité. Intervention sur 10 départements depuis Châteauneuf-sur-Isère. Devis sous 48 h.

Demander un devis intra

12 Tarif et financement

400 € HT (480 € TTC) par stagiaire en inter-entreprises, à notre centre de Châteauneuf-sur-Isère. Intra-entreprise : sur devis, selon l'effectif et le lieu, sous 48 h ouvrées. Aucun frais de dossier.

OPCO — **Opérateur de compétences**
Pour les salariés — prise en charge par votre branche professionnelle.

PDC — **Plan de développement des compétences**
Financement direct par l'entreprise, imputable sur son budget formation.

FT

France Travail

Demandeur d'emploi : aide individuelle à la formation (AIF), selon votre projet.

OPCO · Plan de développement des compétences · France Travail

> **Nous vous aidons à monter votre dossier de financement, gratuitement. Étudier mon financement →**

13 Questions fréquentes

Quand dois-je suivre le MAC APS ? ×

Dans les 24 mois qui précèdent l'échéance de votre carte professionnelle, valable 5 ans. L'attestation de stage est à joindre à votre demande de renouvellement auprès du CNAPS : anticipez pour ne pas vous retrouver sans carte.

Pourquoi un certificat SST à jour est-il exigé ? +

Le stage réglementaire compte 34 heures, dont 7 heures de gestes élémentaires de premiers secours. Un certificat SST en cours de validité ou un PSC1 de moins de 2 ans dispense de ce module : notre MAC APS dure donc 27 heures. Si votre certificat SST a expiré, suivez d'abord notre MAC SST (7 heures) : il le renouvelle pour 24 mois.

Que se passe-t-il si ma carte est déjà expirée ? +

Contactez-nous avant de vous inscrire : selon votre situation, une autorisation préalable du CNAPS peut être nécessaire pour entrer en formation. Nous étudions votre dossier avec vous.

Puis-je organiser cette formation pour toute mon équipe ? +

Oui. Pour les entreprises de sécurité, nous organisons des sessions dédiées et planifions les échéances de vos agents. Devis sous 48 h.

Inter-entreprises, par stagiaire

400 € HT

480 € TTC (TVA 20 %)

Intra-entreprise : sur devis sous 48 h ouvrées

Durée	**27 heures — 4 jours**
Modalité	**Présentiel**
Lieu	**Châteauneuf-sur-Isère**
Effectif	**4 à 12 stagiaires**

PROCHAINES SESSIONS

Voir toutes les dates →

LE CATALOGUE COMPLET

Toutes nos formations, avec leurs durées et leurs tarifs, en un PDF.

Télécharger le catalogue

Grille tarifaire (PDF)

SAGITTA — SAS au capital de 1 000 € — Siège social et centre de formation : 25 bis rue Centaure, 26300 Châteauneuf-sur-Isère — SIRET 102 303 617 00025 — RCS Romans-sur-Isère 102 303 617 — TVA FR50 102 303 617

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° **84260454926** auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. **Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.**

Autorisation d'exercice délivrée par le CNAPS n° **2026-0135360-FOR-1099760**. « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. » (article L. 612-14 du code de la sécurité intérieure)

Habilitation INRS à dispenser la formation SST n° **H40146/2026/SST-1/O/06**, valable jusqu'au 18/09/2031.

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : **actions de formation** et **actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience** — certificat n° 994011-1 délivré par CERTIFOPAC.

Dernière mise à jour du site : 12/11/2026.